

ares flash

LE JOURNAL DE VOTRE QUARTIER

MAI 1993



N° 285

Ares Président :
Jean-Marie LORENTZ
Ares-Flash Responsable :
Frauke LEBEAU
10, rue d'Ankara
67000 STRASBOURG
Tél. : 88 61 63 82
CCP 622.79E STRASBOURG
Tirage mensuel : 6500 ex.

ARES FLASH

Association des Résidents de l'Esplanade - 10, rue d'Ankara - Tél. 88 61 63 82

N° 285

MAI 1993

LES AVATARS DU RACISME

En mille occasions, par nécessité ou par curiosité, chacun juge chacun. Ces verdicts à répétition sont loin d'être parfaits mais du moins reposent-ils sur des observations. Le raciste, lui, s'en dispense. Dans son esprit fruste, les individus sont étiquetés par avance. Il les répartit en catégories, a priori bonnes ou mauvaises. Ses critères préférés sont les marques apparentes, celles qui se prêtent aux classements sommaires telles la couleur de la peau, la langue ou la religion.

Pour quelles raisons le raciste est-il si catégorique? Parce qu'il a une très bonne opinion de lui, d'autant plus haute que son entendement est au plus bas: la vérité est là où IL se trouve. Certes, il lui arrive d'évoquer des témoignages, mais seulement lorsqu'ils sont conformes à ses vues; sans doute cite-t-il des faits, mais uniquement s'ils lui sont favorables. De plus, si les circonstances s'y prêtent, il passe des jugements dévalorisants aux attitudes oppressives.

Ce racisme primaire est moralement condamnable et d'ailleurs condamné par la loi; "raciste" est devenu une épithète infamante. Aussi s'est-il trouvé des petits malins pour l'exploiter. Sous prétexte que leur teint, leur

langue ou leur religion les désigne parfois à la discrimination, ils se posent en victimes permanentes y compris quand ils transgressent les textes ou agressent autrui. Par un habile renversement de situation ils escomptent une impunité permanente. Il se trouve même des défenseurs des droits de l'homme qui, aveuglés par l'angélisme, prêtent main forte à la supercherie.

Ainsi, en faisant mine de combattre le racisme certains l'attisent. En quoi le devoir d'hospitalité efface-t-il le droit à la sauvegarde de son identité? Pourquoi un étranger bénéficierait-il d'une marge spéciale d'indulgence parce qu'il risque d'être plus aisément suspecté? On observe d'ailleurs que l'appel aux vertus extrêmes émane souvent de personnes que leur habitat ou leur emploi met à l'abri des concessions préconisées: les conseillers ne sont pas les payeurs.

En ce domaine plus qu'en d'autres, il faut reconnaître que les choix sont difficiles et requièrent mesure et doigté. Il convient aussi d'affirmer que l'intégration implique des efforts de la part des deux parties concernées. Il est enfin légitime d'observer que nombre de pays dont sont

originaires les immigrants ne passent pas pour des modèles de tolérance envers l'étranger ni plus généralement pour des pionniers en matière de droits de l'homme.

Comme on le voit, le racisme est un thème complexe, touchant à des intérêts vitaux et soulevant des passions obscures. C'est un terrain idéal pour la langue de bois. L'ARES, sur ce point comme sur d'autres, préfère s'exprimer clairement pour ouvrir la réflexion. De toutes façons, c'est au lecteur qu'appartient le dernier mot.

SOMMAIRE

- EDITO P. 1

- Les avatars du racisme

- QUARTIER P. 2, 3, 4, 5

- Les deux visages de la démocratie
- Bus à gogo
- OPHLM de la CUS: un procédé peu glorieux
- En vacances avec la CAF
- "Lot P" une réunion de concertation à l'ARES

- ARES ACTIVITES P. 6, 7

- Ouvertes à tous: deux sorties en juin
- Rubrique 10/13 ans
- Un comportement digne d'éloges
- Prochainement au Tambourin
- Jeux Esplanadiens

LES DEUX VISAGES DE LA DEMOCRATIE

Nos sociétés ont longtemps vécu sur cet acquis formidable qu'est la démocratie représentative dont l'élu est le personnage central. Elles ont franchi une nouvelle étape au cours du dernier quart de siècle, celle de la démocratie participative dont le citoyen est le pivot. Parce qu'elle en a eu dès le départ l'intuition et la pratique, l'ARES est bien placée pour expliquer cette mise à jour dont, sous le titre de citoyenneté, la Fédération nationale des Centres socio-culturels fera le thème de son Assemblée générale de juin 1993.

ELUS ET CITOYENS

Longtemps soumis à des pouvoirs autoritaires, les citoyens d'Europe occidentale ont inventé une première forme d'affranchissement appelée démocratie représentative. Protégés par leurs libertés publiques, ils exercent périodiquement le droit de choisir leurs dirigeants au moyen d'élections où les partis entrent en compétition. Il s'agit d'un pas en avant considérable mais qui est loin d'avoir accordé aux citoyens la plénitude de leur prérogatives. D'une part ceux-ci sont dépossédés de tout pouvoir entre les élections, d'autre part, les autorités élues édictent des règles uniformisantes qui heurtent parfois la diversité des situations locales.

Ce qui est vrai à l'échelle d'un pays l'est aussi au niveau d'une ville, particulièrement lorsqu'elle est grande et se compose de quartiers ayant une personnalité propre. Ce phénomène s'est accentué du fait du foisonnement des interventions sociales et aussi en raison du rôle croissant des "collectivités locales que la proximité rend encore plus contraignantes". C'est ce qu'indique un document préparatoire à la prochaine assemblée générale des centres socio-culturels de France, (Lyon, 5-6 juin 93) qui ajoute "les pouvoirs publics, élus et administrations, sont présents partout et pour tout".

Donc il s'est progressivement organisé un second pôle de l'espace politique, celui de la démocratie de proximité, dont les centres socio-culturels sont le fer de lance. Des voisins s'y rencontrent sans intermédiaires et hors des clivages partisans pour débattre de l'intérêt général de leur quartier et promouvoir des solutions à leur niveau. La "citoyenneté", titre donné par la Fédération nationale des Centres sociaux à son document préparatoire à l'Assemblée Générale, exprime "cette construction permanente de la cité par les citoyens". Elle fait le lien entre politique et citoyenneté.

La légitimité participative qui émerge ainsi est en tension permanente avec l'ancienne légitimité représentative. Héritiers des régimes autoritaires qu'ils ont remplacés, les pouvoirs publics démocratiques sont tentés par l'exercice inflexible de leur souveraineté face à des regroupements de citoyens qui ont bien du mal à conquérir des marges d'autonomie. Seuls y parviennent à peu près ceux qui jouissent d'un fort enracinement populaire et d'une tradition d'indépendance, qui bénéficient d'une solide image de marque et d'un bon organe de liaison avec la population... ce qui n'est pas le cas général, tant s'en faut.

LE CHOC DES DEUX LOGIQUES

Chez nous un premier heurt entre ces deux logiques s'est produit en février 1991 lorsque la Ville a requis des Centres socio-culturels la signature d'une "convention de fonctionnement" censée régler des relations "partenariales" avec eux. Singulier partenariat et curieux document contractuel puisqu'il ligote les Centres dans un réseau d'obligations sans en mettre aucune à la charge de la Ville. Il s'agit de dispositions purement potestatives (du latin potestas, pouvoir) et en aucun cas de l'organisation conjointe de relations équilibrées. Ceci apparaît crûment, tant au niveau des principes que du droit.

Une convention négociée aurait permis aux Centres d'affirmer les principes qui fondent leur action :

- la mission d'animation globale de leur secteur géographique laquelle leur est assignée par des textes fondateurs nationaux, par CNAF et CAF ;

- la légitimité participative qui leur apporte la capacité de traiter avec les entités fortes, elles, de leur légitimité représentative ;

- la souveraineté associative, condition de leur dynamisme, de leur créativité, de leur pouvoir mobilisateur.

Ces formulations atténueraient l'énorme disproportion qu'il y a entre les deux partenaires à la convention en confortant celui dont le statut est le plus fragile et dont les moyens sont les plus limités.

Nulle part ce déséquilibre n'apparaît plus brutalement que dans l'article 1, celui qui concerne la contribution financière de la Ville, instrument de sa prépondérance et tendon d'Achille des Centres. Or, si le texte affirme que "la Ville de Strasbourg accordera son concours financier", il omet toute précision relative à son mode d'évaluation ce qui lui retire toute valeur d'engagement : l'attribution par la Ville d'un franc symbolique suffirait formellement à l'appliquer.

Il y a un contraste frappant entre l'affirmation d'un principe de liberté et une mise en œuvre qui le contredit :

- "L'Association pourra librement adhérer à tout organisme technique ou pédagogique qui lui paraît utile" : curieuse liberté d'association que celle qui voit son usage circonscrit à deux catégories d'activités ;

- "L'Association a la liberté d'embaucher... à la condition expresse... d'un accord des financeurs", même lorsque le poste s'autofinance, même s'il est indispensable au respect d'autres points de la convention : singulière latitude que cet empêchement radical !

- le fait de confier à une commission arbitrale le soin de résoudre certains types de conflit semble à première vue une modalité protectrice des centres mais "l'arbitre" comprend curieusement les deux parties en conflit alors qu'il n'inclut ni le Département, ni l'Etat, partenaires importants.

LA CONTESTATION SPECIFIQUE DE L'ARES

Le plus étonnant est peut-être le dernier alinéa du préambule du projet de convention qui précise comme allant de soi que "la Ville de Strasbourg... participera avec voix délibérative aux réunions de Conseils d'Administration et d'Assemblées générales. Elle sera consultée avant toutes modifications des statuts". Cette double et grave atteinte à la souveraineté associative est d'autant plus surprenante que la Ville affirme n'en tirer aucun profit. Elle ne peut invoquer aucun principe général à son appui ni prétendre qu'il apporte un quelconque avantage au Centre ou, plus important, à la population dont il est l'émanation.

Nous avons proposé de remplacer la "consultation" de la Ville par son "information" : les conséquences sont importantes au niveau des principes. Elles le sont aussi au plan pratique : si les divers financeurs expriment la même exigence - être consultés - et formulent des injonctions contradictoires à cette occasion, il y a de jolis remous en perspective ! De même, il est essentiel à nos yeux d'épargner aux Centres qui ne l'ont pas spontanément prévu dans leurs statuts - ainsi de l'ARES - le symbole d'assujettissement qu'est une voix délibérative de la Ville. Son représentant n'est pas l'élu de l'Assemblée générale à l'égal des autres membres du Conseil et n'est donc pas l'émanation du quartier ; il est investi d'un autre type de légitimité.

On notera avec amusement que cette obstination de la Ville à être partie prenante à la gestion des Centres s'accommode d'une complète allergie à la co-responsabilité qui en découle. Par exemple, lorsque les "non-décisions" de la Ville paralysent le fonctionnement de l'association en raison d'un refus d'investir ou d'autoriser une embauche. Affirmer dans ces conditions que le projet de convention est le résultat d'une concertation pose beaucoup d'interrogations qu'il sera loisible à chacun de développer en son for intérieur...

Un second projet de convention a été soumis, cette fois en février 1993, à l'ensemble des Centres socio-culturels de Strasbourg et donc à l'ARES. Bien qu'il ait été abandonné depuis devant le tollé de protestations qu'il a soulevé, ce texte mérite cependant le détour tant il amplifie les défauts du projet de février 1991. La palme revient à l'article 8 qui édicte qu'"en cas de non-respect par l'une ou l'autre partie des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de 15 jours suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure".

Chacun savourera en connaissant le caractère "réciproque" d'une démarche qui peut signifier la mise à mort expéditive - en quinze jours - de l'aidé par l'aident. D'autant que l'article 9 ajoute qu'il pourra en plus en résulter "la demande de reversement en totalité ou partie des montants alloués". Sachant que les Centres vivent dans "l'opulence" (!) on s'interroge par quel mystère pourraient ressusciter les sommes dépensées. Quant on sait en outre que ceci a été décidé en vertu d'une loi encore inapplicable faute de décrets d'application, on mesure pleinement la rationalité de la démarche.

On en saisit aussi tout l'humour involontaire en prenant enfin connaissance de la lettre d'envoi qui énonce "que cette réforme... ne traduit en aucun cas une volonté de restreindre ou de limiter le soutien que la collectivité apporte et continuera à apporter aux associations". Il était en effet bien utile de prévenir les mauvaises pensées dont le rédacteur a quand même deviné qu'elles pourraient venir à l'esprit. Heureux apaisement que celui ainsi apporté.

* *

Aucune des deux formes de démocratie ne détient l'exclusivité des solutions dont a le plus urgent besoin une société en crise profonde. Même associées, elles n'ont pas cette vertu. Mais du moins faut-il faire toute sa place à la dernière-née : à la démocratie participative dont les Centres socio-culturels sont l'une des expressions les plus fécondes. Leur réserver un statut de seconde zone au moyen de textes distraits, négligés dans la forme comme dans le fond, serait une lourde erreur qu'il est urgent de rattraper.

BUS A GOGO ?

L'ARES a pris acte en 1989 du choix effectué par la Municipalité en faveur du TRAM, en regrettant toutefois que l'Esplanade, très grand gisement de trafic, ne soit concernée ni par la première, ni par la seconde ligne. Elle a donc souhaité des correctifs à l'occasion de la restructuration du réseau du bus, rendue possible et nécessaire par le tramway. Sa demande était d'autant plus pressante qu'il est indispensable de freiner puis de réduire le recours à la voiture individuelle par les étudiants pour alléger la pression exercée par leurs véhicules sur le stationnement à l'Esplanade, campus et environs.



Transport en commun ayant la double caractéristique d'être en site propre et d'utiliser le rail, la première ligne de tramway va fortement augmenter l'offre de déplacements sur le futur trajet Hautepierre - Gare - Kléber - Étoile - Meinau - Illkirch. En bonne logique, la CTS se propose d'augmenter parallèlement ses capacités de transport sur les autres lignes en ayant recours aux trois méthodes possibles que sont l'injection de bus supplémentaires sur lignes existantes, les modifications de trajet et les lignes nouvelles, soit, pour l'ensemble BUS-TRAM, une progression globale de 25% sur trois ans.

Pour étayer son choix, la CTS a procédé à des comptages et à des interviews. Elle a également pris contact avec les associations qui l'ont souhaité dont l'ARES. C'est ainsi que M. Yves LAURIN, directeur du développement et de l'action commerciale de la compagnie, a exposé les problèmes et recueilli nos suggestions lors de la séance de février du Comité de direction. Après arbitrage au niveau de la CTS, dont le Président de l'ARES est l'un des administrateurs, des dispositions particulièrement favorables à l'Esplanade ont été prises.

Il est vrai que notre secteur souffrait particulièrement du défaut numéro un de la CTS à savoir la surcharge des bus aux heures de pointe, phénomène aggravé chez nous par les universités et cela jusqu'à une heure tardive. Dans le cas du Lycée Marie-Curie il s'y ajoute des trajets longs et pénibles pour les élèves venant du Nord-Ouest de la

Ville, voire de la CUS. Les remèdes sont conséquents puisqu'ils s'analysent :

- en la création d'une ligne régulière, la 30, qui, reliant le Lycée de Bischheim à la Cité universitaire de Neudorf-Est via l'Esplanade, dessert les principaux sites d'enseignement et de logement étudiant de l'Est de la CUS.
- en la création d'une ligne spéciale durant les jours de classe et reliant Mittelhausbergen, Hautepierre et Cronembourg au Lycée Marie-Curie
- dans le prolongement jusqu'au Rond-Point de l'Esplanade d'une ligne 3 dont l'offre de transport complète une ligne 7 elle-même renforcée.

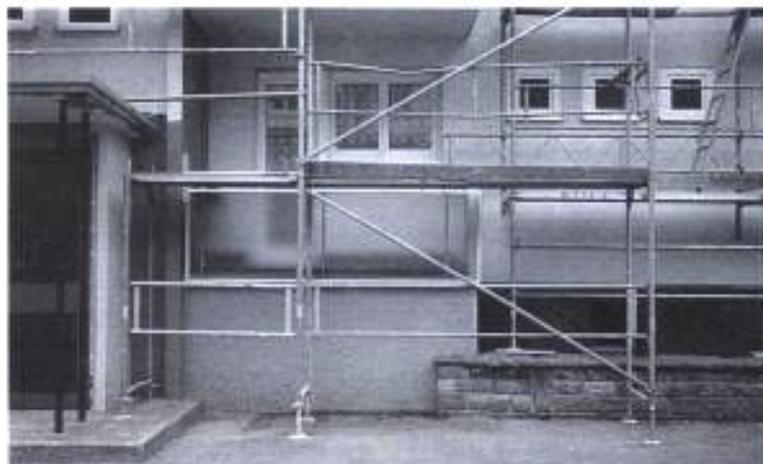
Le changement constaté lors de la prochaine rentrée sera spectaculaire :

- sur le tronçon Centre-Esplanade (lignes 3 et 7) : 40% de service en plus
- sur le tronçon Neudorf-Esplanade (ligne 7) : 25% de service en plus
- pour Marie-Curie, une réduction du temps de parcours allant d'un cinquième pour les élèves de Cronembourg au tiers pour ceux de Mittelhausbergen et à la moitié pour ceux de Hautepierre. Non seulement les lycéens gagneront entre deux fois un quart d'heure et une demi-heure par jour, mais encore ils bénéficieront d'un confort accru et du sentiment agréable que procure une attention qui atténue le handicap dû à l'éloignement. Ceci concerne 230 élèves sur 670, soit 35% de l'effectif du Lycée.

Bus à gogo en septembre ?

OPHLM DE LA CUS : UN PROCEDE PEU GLORIEUX

Préalablement à chaque tranche de réhabilitation, l'OPHLM de la CUS réunit les locataires concernés, leur donne des explications détaillées et répond longuement à leurs questions. C'est à nouveau ce qui s'est passé le 10 décembre 1992 dans la grande salle de l'école maternelle Jacques STURM densément remplie par des locataires venus en grand nombre du quai des Belges et de la rue Tarade : il y a lieu de les en féliciter comme de louer la disponibilité de toute l'équipe HLM présente.



Réhabilitation du quai des Belges.

Le chapitre "douloureux" des augmentations de loyers après travaux a été abordé comme à chaque réunion. Il a fait l'objet d'un dialogue qu'ARES-FLASH restitue ici dans son intégralité. Pour en faciliter la lecture nous reproduisons en caractères normaux le compte-rendu envoyé par l'Office d'HLM aux locataires, et en italiques les passages qui manquent à ce texte.

Le technicien de l'Office indique "que le quartier du Quai de Belges est classé actuellement en catégorie 3 [...] et qu'il glissera en catégorie 2 après les travaux".

"Il explique que ce classement en hausse se justifiera par l'adjonction d'un critère positif supplémentaire, à savoir un bâti restauré, aux trois existant déjà :

- bon emplacement géographique
- bons équipements de proximité
- qualité du peuplement.

"Le président de l'ARES, Jean-Marie LORENTZ, relève que l'excellente ambiance due au savoir-vivre des locataires est effectivement un élément essentiel de la qualité de vie au quartier "belge". Il ajoute qu'il doit en être de même à l'avenir car si postérieurement au classement des loyers en hausse l'Office devait revoir sa politique d'attribution des logements à la baisse, il y aurait duperie vis-à-vis des locataires auxquels est due une jouissance paisible des lieux en rapport avec ce haut niveau de loyer".

Ceci devient dans le compte-rendu envoyé aux locataires : "selon M. LORENTZ, une attention toute particu-

lière doit être apportée aux nouveaux locataires, pour qu'ils aient le même profil que les occupants actuels du quartier".

Ce qui introduit les propos suivants, hélas réellement prononcés à l'encontre du conseiller général.

"En ce qui concerne la politique des attributions, M. OEHLER tient à faire part au public présent qu'il trouve scandaleux qu'un élu puisse tenir ce genre de propos discriminatoires. En effet, il précise que

la politique d'attribution actuellement menée à l'Office est d'apporter un meilleur équilibre social et économique dans notre patrimoine. Ce qui n'a pas été fait auparavant".

- "Monsieur SCHMITT, adjoint au Maire, tient également à s'insurger contre de tels propos. Il insiste sur le fait de l'absolue nécessité d'un nouvel équilibre social et ceci dans le but d'éviter les ghettos et les problèmes que l'on voit naître dans d'autres villes".

- "Monsieur FIEDERER, administrateur de l'Office tient absolument à apporter son témoignage. Il cite par exemple le quartier de Cronembourg où l'implantation de certaines familles d'origine étrangère ne pose aucun problème de cohabitation".

ARES-FLASH se devait de faire la mise au point suivante :

- **quant au fond :** le racisme est moralement coupable et intellectuellement stupide ; mais il est non moins coupable de se servir d'une fausse accusation pour éluder le problème réel du savoir-vivre en commun, lequel ne dépend ni du revenu, ni de l'instruction, ni de la religion, ni de la couleur de la peau, mais de l'auto-discipline ;

- **quant à la forme :** la correction consiste à rapporter exactement les propos de la personne que l'on critique et leur contexte ; l'auditoire a conclu l'intervention de M. LORENTZ par une salve nourrie d'applaudissements, mais les lecteurs absents le 10 décembre l'ignorent et sont ainsi induits en erreur par un compte rendu tronqué.

Domage... dans tous les sens du terme.

EN VACA

Chaque année, la Caisse départementale d'allocations familiales de Strasbourg aide des milliers d'enfants à partir en vacances. Des bons de vacances sont adressés aux familles permettant d'alléger les frais de séjour des enfants.

QUI BENEFICIE DES BONS DE VACANCES ?

L'attribution des bons de vacances passe par plusieurs conditions. D'abord vous devez avoir au moins un enfant à charge âgé de moins de 18 ans, ensuite bénéficier d'une prestation familiale. Attention, toutes les prestations ne permettent pas l'attribution de bons de vacances. Enfin, cette aide est soumise à une condition de ressources, le quotient familial du foyer est pris en compte et celui-ci ne doit pas dépasser 3 800 F pour 1993.

COMMENT SE PROCURER DES BONS DE VACANCES ?

Sachez que vos droits aux bons de vacances sont déterminés annuellement et automatiquement par la Caisse départementale d'allocations familiales de Strasbourg. Vous n'avez donc aucune démarche à faire : les bons de vacances auxquels vous avez droit vous sont adressés sans intervention de votre part en début d'année. Si vous vous étonnez de ne pas les avoir reçus, téléphonez à la CAF pour vérification ou explications éventuelles.



... ET QUAND LES UTILISER ?

Ces bons sont valables toute l'année et peuvent être utilisés aussi bien en dehors des vacances scolaires, si vous avez des enfants en bas âge, que pendant les vacances scolaires. En règle générale vos enfants peuvent cumuler sur l'année jusqu'à 25 jours de vacances pris en une ou plusieurs fois. Une exception de taille cependant : pendant les grandes vacances vous ne pouvez pas fractionner l'utilisation des bons, ils ne sont valables que pour un seul séjour et une seule forme de vacances. Par exemple, il est tout à fait possible de cumuler 10 jours de vacances printemps avec 15 jours de grandes vacances, mais il n'est pas possible de cumuler deux séjours pendant la période d'été.

VACANCES AVEC LA CAF



S'UTILISENT LES BONS DE VACANCES ?

Tout dépend de la forme de vacances choisie pour votre enfant. Si celui-ci participe à ce que l'on appelle des vacances collectives, par exemple une colonie de vacances, un camp de scoutisme ou si vous séjournez avec lui dans une maison familiale de vacances, les bons seront remis à l'association ou à l'établissement qui déduira des frais de séjour la valeur des bons. Attention, il est impératif que le séjour se fasse dans un centre ou une maison agréés.

Si vous passez vos vacances en famille en location, gîte, camping agréé, hôtel, pension, etc., la CAF vous remboursera directement la valeur journalière du bon de vacances. Pour cela vous aurez fait certifier le séjour au dos du bon que vous retournerez à la CAF accompagné d'une quittance ou d'une facture acquittée, allée à votre nom. Là encore, une information importante à retenir dans le cas de vacances individuelles : si votre séjour se passe hors de France mais dans

un pays de la CEE, en Suisse ou en Autriche le bon de vacances de votre enfant n'est valable que 14 jours. Hors CEE il n'est pas possible d'utiliser les bons vacances.

Enfin, pour les parents isolés, une mesure particulière est prévue qui autorise le placement de l'enfant chez un parent qui habite hors de la commune de résidence habituelle. Dans cette hypothèse, le bon de vacances devra être attesté au verso par le parent ayant accueilli l'enfant.

QUELLE EST LA VALEUR DES BONS DE VACANCES ?

Celle-ci s'échelonne entre 14 F et 73 F par jour suivant vos ressources et la nature du séjour de l'enfant.

Un dernier conseil, ne perdez surtout pas vos bons de vacances car la CAF n'en délivre aucun duplicata.

N'hésitez pas à consulter le service vacances de la Caisse : Tél. 88 37 68 30 ou sur minitel 3615 code CAF.

"LOT P" UNE REUNION DE CONCERTATION A L'ARES

A l'initiative de la municipalité, s'est tenue à l'ARES le vendredi 30 avril, sous la présidence de M. l'adjoint Jean KLOTZ, une réunion de concertation rassemblant les promoteurs du "LOT P" (au bout de la rue de Londres) ainsi que les associations concernées. La précédente séance s'était tenue le 20 juin 1992.

L'ARES et l'ASSODETE ont pris connaissance du nouveau projet de permis de construire de la première tour lequel offre avec l'ancien les différences suivantes :

- hauteur : réduite de 19 à 18 niveaux
- surface : réduite de 11890 à 10676 m²
- studios : ramenés de 422 à 401 (1)
- parkings : augmentent de 143 à 153 pour les autos, de 67 m² à 376 m² pour les vélos.

Quant à la seconde tour, celle placée à l'angle des rues de Londres et de Stuttgart, ses caractéristiques seront les suivantes :

- appartements : entre 120 et 130 (comme pour les Périsopes)
- surface : réduite de 2500 m²
- parkings : 162 emplacements dont 41 en surface.

L'ARES avait refusé le projet présenté en juin 1992, fixant à son accord les conditions suivantes :

- une seule tour pour étudiants au lieu de deux
- 5% de studios en moins
- 10% de parkings en plus.

Les deux premières exigences sont exactement satisfaites. La troisième se décompose en +7% de parkings auto et une surface vélos multipliée par 5,6, soit un accroissement global des surfaces de stationnement de 15%.

L'ARES a constaté le respect des conditions posées par elle, mais diffère son accord définitif jusqu'à l'approbation par les promoteurs du compte-rendu officiel de la réunion.

L'ASSODETE a réaffirmé sa complète opposition à la tour pour étudiants et son intention d'attaquer le permis correspondant en justice. Le promoteur de la tour pour étudiants, filiale de la Caisse des Dépôts et Consignations, escompte sa mise en service à la rentrée 1995.

(1) 337 studios + 64 "équivalents" (c'est-à-dire 2 x 32 studiomes conçus pour deux occupants) soit 401 et non 800 du récent tract Assodete.



OUVERTES A TOUS : DEUX SORTIES EN JUIN

Samedi 12 juin : Portes ouvertes à l'Hôtel du Département.

Un bus conduira les esplanadiens souhaitant visiter ce bâtiment futuriste où fonctionnent le CONSEIL GÉNÉRAL du Bas-Rhin et ses services. Comme vous le savez, il se situe à la hauteur du Barrage Vauban. Pour ceux qui souhaitent participer à la visite guidée, rendez-vous à l'ARES avant 10 h 30. Si vous vous y rendez directement en voiture prenez les quais puis tournez à droite rue Humann à la hauteur du Lycée Pasteur, l'entrée du parking souterrain se situe en haut de la petite rue B. Kugler, à prendre juste avant le Pont Matthis, à gauche. Si vous vous y rendez à pied, traversez l'Hôpital et entrez par la place du quartier Blanc, comme si vous alliez sur le Barrage Vauban.

Dimanche 13 juin : Visite d'une réserve naturelle.

M. Jean-Paul KLEIN, esplanadien, Conservateur des réserves naturelles d'Offendorf, d'Erstein et de Rhinau, a bien voulu accepter de conduire une visite guidée dans la réserve d'Erstein. Rendez-vous à la mairie d'Erstein à 9 h. Il est proposé de se réunir devant l'ARES avant 8 h 30 pour éviter le déplacement de nombreuses voitures incomplètement remplies : écologie oblige. Une récente participation du président de l'ARES à la visite de l'île du Rohrschollen lui a révélé l'étendue des connaissances de M. KLEIN, docteur en pharmacie, ainsi que la qualité du contact qu'il établit avec les visiteurs. Prévoir des chaussures adaptées à la marche en forêt. Retour pour 12 h 30 au plus tard.

UN COMPORTEMENT DIGNE D'ELOGES

Lors de son gala annuel du vendredi 2 avril, l'Association des étudiants en droit de Strasbourg a fait des efforts pour informer les riverains et minimiser les nuisances. Les voisins de la faculté y ont été sensibles, même si le bruit est resté excessif. Ils ont remercié les responsables par la voix de la présidente de leur Conseil Syndical, Mme VONPIERRE. L'ARES a également envoyé un courrier en ce sens. Que la vie est plus souriante lorsqu'on s'efforce de respecter autrui !

RUBRIQUE 10-13 ANS

Le groupe des 10-13 ans du centre de loisirs a participé dans la semaine du 26 au 28 avril à un mini-camp dans la région de Sélestat. Laissons-les raconter leur aventure.



"Lundi matin, après avoir vérifié l'état de vos vélos et embarqué nos bagages dans le mini-bus, nous sommes partis... Au bout de 100 m de route, premier incident mécanique : Céline avait déraillé, nous avons fait appel à nos animateurs-réparateurs qui ont remis le vélo de Céline en état. Enfin nous pouvions poursuivre notre route. Nous avons traversé le Bas-Rhin en passant par Lingolsheim, Entzheim, Obernai, Barr, Dambach-la-Ville et enfin Dieffenthal. Résultat : 50 km avec des montées pas très raides mais tout de même fatigantes et aussi des descentes reposantes.



A l'arrivée, même pas le temps de se reposer, il fallait monter les tentes. Puis



nous avons enfin mangé. Par la suite et après avoir fait connaissance avec les chevaux nous sommes allés tranquillement nous coucher car une journée bien remplie nous attendait.

En effet, après une nuit bien reposante et un petit déjeuner réconfortant nous sommes montés à cheval pour faire une promenade. Lors de ce séjour nous avons participé aux tâches ménagères parfois embêtantes (nous savons maintenant la difficulté du travail de nos mamans). Mardi après-midi nous avons fait une cabane en bois et du tir à l'arc : c'est ainsi que se termine notre séjour à Dieffenthal.



Le lendemain matin, après le rangement de nos affaires, le démontage de nos tentes et la réparation du pneu d'Emilie, nous avons pris le chemin du retour. Arrivée à l'ARES fatigués, nous avons eu le plaisir d'obtenir le diplôme du randonneur".

PROCHAINEMENT AU TAMBOURIN

CONCERT EXCEPTIONNEL

Dans le cadre de la collaboration entre le Conservatoire et les écoles de musique de STRASBOURG, les classes de musique de chambre du Conservatoire donneront un concert au TAMBOURIN le jeudi 17 juin à 20 h 30.

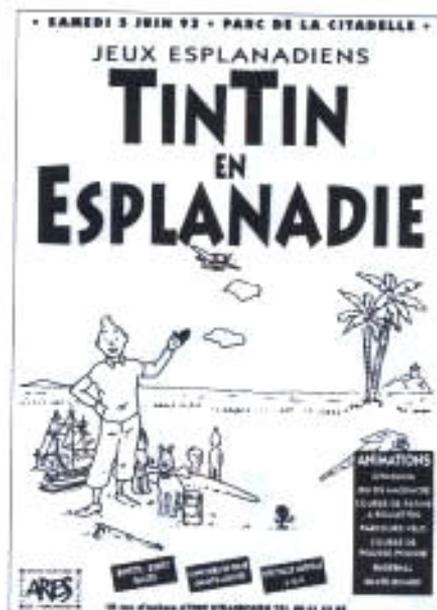
L'initiative en revient au Conservatoire dans le cadre d'une démarche à la fois pédagogique et artistique tout au long de cette année autour du thème suivant : "le compositeur Hans Eisler et son lien avec l'école de Vienne" dont les principaux représentants furent

Schönberg, Berg et Webern. Chacun sait l'importance de leur influence dans l'évolution de la composition musicale jusqu'à aujourd'hui.

Nous espérons vous voir nombreux à ce concert.

EXPOSITION ART ET ARTISANAT

Les ateliers artistiques de l'ARES - peinture/dessin, poterie, peinture sur porcelaine, photo, patchwork, peinture sur soie - exposent leurs réalisations le samedi 19 juin de 11 h à 17 h au Tambourin.



JEUX ESPLANADIENS : "TINTIN EN ESPLANADIE"

Samedi 5 juin 1993 - Parc de la Citadelle

Les JEUX ESPLANADIENS se dérouleront le samedi 5 juin 1993 au parc de la Citadelle. Cette année, les jeux seront baignés dans l'univers de Tintin. Cette grande manifestation de quartier est l'occasion pour tous les esplanadiens de se rencontrer dans la joie et la bonne humeur. Des animations spécifiques seront prévues tout au long de la journée et il y en aura pour tout le monde. Alors, venez nombreux et en famille vous plonger dans les aventures du célèbre reporter ! Les jeux se dérouleront en non-stop de 10 h à 18 h.



DEROULEMENT DE LA JOURNEE

- 9 h 00 Ouverture du concours de pêche (1^{re} manche)
- 10 h 00 Ouverture des jeux
- 12 h 00 Pause apéritive (possibilité de se restaurer sur place)
- 14 h 00 Reprise des jeux
- 14 h 15 Concours de pêche (2^e manche)
- 16 h 00 Spectacle
- 17 h 00 Remise des prix
- 18 h 00 Clôture des jeux

• CONCOURS DE PECHE

Le concours de pêche est ouvert aux adultes et aux enfants (à partir de 13 ans). Les tickets sont à retirer à l'ARES à l'accueil, aux heures de bureau, 10, rue d'Ankara ou le jour même des jeux sur le lieu de pêche à partir de 8 h 30.

Tarif : enfant : 20 F, adulte : 40 F.

• ESPACE JEUNE

- Démonstration et initiation sportive avec le S.U.C. (Strasbourg Université Club)
- Démonstration et initiation de Skate-board avec le Rookonik skate club
- Animation musicale avec du rock fort local !

ANIMATIONS PROPOSEES

OBJECTIF LUNE

Un parcours vélo sur la lune en évitant les cratères

TINTIN CHEZ LES PICAROS

Concours de déguisement

LES CIGARES DU PHARAON

Attention, une momie peut en cacher une autre !

LE TRESOR DE RACKHAM LE ROUGE

Concours de pêche

TINTIN AU TIBET

A la recherche du YETI en skate-board

LES BIJOUX DE LA CASTAFIORE

Gymkana

LE CRABE AUX PINCES D'OR

Jeux d'adresse

L'ETOILE MYSTERIEUSE

La chasse aux champignons

COCKE EN STOCK

Et vogue les radeaux !

LE LOTUS BLEU

Le Pousse-Pousse à grande vitesse

LES 7 BOULES DE CRISTAL

Les patins à roulettes à fond la caisse

